

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-5/05

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42148812

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Convention de partenariat avec l'Etat dans le champ de la jeunesse et des sports.

La convention approuvée le 29 janvier 2010 avec l'Etat a expiré le 31 décembre 2010. Il est nécessaire de définir, pour l'année 2011, les modalités de collaboration avec ce partenaire privilégié, dans le cadre de la politique des sports et de la jeunesse mise en place par le Département.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

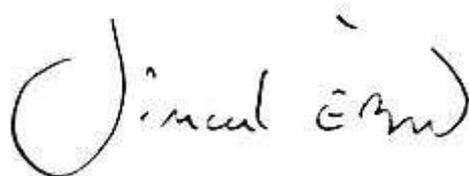
DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat entre le Département et l'Etat dans le cadre de leurs politiques en faveur du sport et de la jeunesse telle que jointe en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ladite convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ